N° 082 du mardi 16 avril 2024 dujour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

SALLES DES FÊTES **ELONA HOUSE**

98 90 46 40

GUEST HOUSE

Appartements & Chambres meublés

98 90 46 40

FACE AUX BAVURES POLICIÈRES ET EXCÈS DE ZÈLE DANS LES CONTRÔLES ROUTIERS

Il faut « repenser» la répression!



OUVERTURE DE LA 1ÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VLAVONOU annonce les perspectives







Démenti formel de la cellu

P. 02

Abdoulaye GOUNOU SALIFOU interpelle le Gouvernement sur le cas de Natitingou



4 ANS À LA TÊTE DE LA VILLE DE PORTO-NOVO

YANKOTY fait le point des réalisations à son actif



5^è RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

CONTRÔLE PARLEMENTAIRE RELATIF À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

L'he Abdoulaye GOUNOU SALIFOU préoccupé par les exactions des fonctionnaires de police : cas de Natitingou

onformément aux dispositions de des fonctionnaires de police et qui s'assil'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale, le député Abdoulaye GOUNOU SALIFOU a interpellé le Gouvernement sur les exactions des fonctionnaires de police dans le cadre de la mission de repression des infractions au code de la route. A travers cette question d'actualité déposée ce lundi 15 avril 2024, l'élu du Bloc Républicain souhaite du Gouvernement des informations dans le but d'apaiser les populations. Pour la circonstance, il s'est appuyé sur la bavure policière dont a été victime le sieur Noussi N'DAH, âgé de 32 ans, cultivateur, alors qu'il était stationné avec sa moto devant un domicile sis dans le village de Ditapoumbor. 3ème arrondissement de la commune de Natitingou, en compagnie de son ami Julien N'TCHATI. Lire ci-dessous l'intégralité de cette question d'actualité.

*QUESTION **D'ACTUALITE**

Depuis le début de l'opération relative à la répression des infractions au code de la route, il est constaté certains abus comportementaux de certains fonctionnaires de la police républicaine dans l'exécution de cette mission. Les dénonciations en la matière sont légion dans plusieurs communes du pays. La dernière qui a retenu autant d'attention sur les plateformes communicatives, fait état de bavures commises par d'une équipe de fonctionnaires de police en service au peloton de surveillance et d'appui (PSA) mis à la disposition de la direction départementale de la police républicaine de L'ATACORA. En effet, pendant que monsieur N'DAH Noussi, âgé de 32 ans. cultivateur, serait stationné avec sa moto devant un domicile sis dans le village de Ditapoumbor, 3ème arrondissement de la commune de Natitingou, en compagnie de son ami N'TCHATI Julien, il a été violemment agressé, à coups de chaussures militaires rangers et de bâtons, le vendredi 11 avril 2024, par des fonctionnaires de police de l'unité sus citée avec à la tête son chef. Les blessures enregistrées par la victime sont illustratives. D'ailleurs, dans la vidéo publiée sur les réseaux sociaux, un des agents répétait sans cesse à l'agresseur principal, de briser les côtes de la victime.

Aux dernières nouvelles, l'individu qui a filmé la scène aurait été interpellé et gardé à vue au commissariat de Natitingou, pour être présenté au procureur de la République près le tribunal de deuxième instance de Natitingou.

Face à la multiplication de ces exactions

mile à un sabotage des réformes sécuritaires entreprises par le visant à assurer le bien-être de ses populations, nous avons jugé opportun, en tant que représentant du Peuple, d'interpeller le gouvernement sur le fondement de l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. Les citoyens se posent légitiment des questions dont nous nous faisons le devoir de porter au gouvernement.

QUESTIONS

Dans un Etat de droit, des fonctionnaires de police sont fondés à infliger un traitement aussi dégradant et inhumain à un paisible citoyen, digne de l'époque de la traite négrière ? ou bien, les actes de violence sont-ils inscrits dans les consignes données par le gouvernement aux fonctionnaires de police dans le cadre de leur mission contrôle routier?

Quels sont les modalités et l'étendue du contrôle de port des casques ? En langage facile, le contrôle de port de casque se faitil dans les villages ? dans les quartiers ? ou dans les maisons comme semble le montrer la violence policière de Natitingou.

L'individu ayant filmé la scène aurait été interpelé et incarcéré par le Commissaire central de Natitingou. Si cette information s'avérait vraie, quel est alors le motif de son arrestation?

A quel moment précis le citoyen est-il dans l'obligation de porter son casque ? la réponse à cette question apparemment banale est importante d'autant plus que, de nos investigations, le citoven N'DAH Noussi n'était pas sur sa moto en circulation. Il était debout devant un atelier, sa moto garée devant lui, et en train de parler avec une personne lorsque le véhicule pick-up de la police s'est immobilisé devant lui.

Les faits de violence policières déplorés à Natitingou ainsi que les différentes interpellations consécutives aux dénonciations ont-ils l'objet d'un rapport adressé au Ministre de l'intérieur ? Quelles sont les mesures disciplinaires urgentes prises à l'encontre des agents indélicats, vue la gravité des exactions?

Quelles sont les dispositions que le gouvernement prend pour prévenir de telles exactions?

N'est-il pas opportun de repréciser les détails de ladite mission aux agents de la police républicaine et au besoin, de mener des réflexions quant à la relativisation de cette opération en fonction des zones ?

Hon. Abdoulage GOUNOU SALIFOU





ISBN: 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N°: 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin Email: lemblèmedujour@gmail.com Tel: +229 98904640

> **PRODUCTION: Ets EMERIC PRODUCTION**

DIRECTEUR DE PUBLICATION: Emeric Joël ALLAGBE Tél.: +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT: Tél.: (+229) 55499999 / 55500707

> **REDACTION Emeric Joël ALLAGBE Aimé HOUENOU** Eric OBINTI

> > **PHOTOS:** Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME: G. A. DANSOU

FACE AUX BAVURES POLICIÈRES ET EXCÈS DE ZÈLE DANS LES CONTRÔLES ROUTIERS

Il faut « repenser» la répression!

Dans quelques jours, la répression des infractions liées au code de la route va boucler des feux lunes et la situation devient inquiétante de plus en plus. Entre la grogne populaire, les limogeages des commissaires et l'arrestation des policiers pour bavures et excès de zèle, n'est-il pas utile d'entrevoir une pause pour «repenser» la répression, histoire de la rendre moins sauvage....

'actualité est marquée au 229 ces derniers ■jours par l'escalade de la fronde sociale sur toute l'étendue du territoire née de la répression des infractions liées au contrôle routier. Les policiers d'un côté tels des bourreaux, pourchassent les usagers de la route qui n'auraient pas observé le code de la route, tels des gibiers de l'autre côté.

On se croyait dans un film où des policiers ont décidé de cogner brutalement les usagers de la ville qui sont pris

pour de grands bandits. En dehors des artères principales, il arrive même que certains policiers poussent loin le service public en pourchassant ces usagers «indélicats» sur les routes secondaires au prix même de leur vie. Ce qui n'est pas normal!

Que ce soit à Cotonou, Porto-Novo, Parakou...et même dans plusieurs villes, les bavures policières ont repris droit de cité ces derniers jours. Au lieu que ce soit les hors la loi et bandits de grand chemin qui subissent la froude des



policiers, ce sont les usagers qui en font les frais. Le cas de Natitingou où un usager de la route en plein stationnement avec sa moto a été molesté a fait le tour des réseaux sociaux et a été la goutte d'eau

qui débordé le vase. Il paraît même que la situation à Natitongou est très tendue et a donné naissance aux représailles des populations qui ont décidé de déclencher l'opération «Natitingou sans

casques». Un comportement également qu'il faut décourager puisque nul n'est au dessus de la loi. Face aux bavures policières, baissent les represailles des populations.

3

RÉUSSITE DU FESTIVAL DU NOUVEL AN CHINOIS 2024

Porto-Novo reçoit un tableau de reconnaissance chez les Chinois

ans le cadre de la recherche des partenaires pour l'exécution des activités inscrites au PTA liées aux affaires sociales, à la jeunesse, au Sport et loisirs, une délégation de la mairie de Porto-Novo conduite par le Chargé de mission du mai-Charlemagne YANKOTY a échangé ce mardi 09 avril 2024 avec le Directeur du Centre Culturel Chinois à Cotonou. Jun WEI. Au terme de cette rencontre fructueuse, les hôtes du responsable chinois dont le CM Wabi AMADANI des avancées obtenues dans le vif du sujet. le cadre de la coopération entre Porto-Novo et la Républi-

que populaire de Chine.

Les relations entre la mairie de Porto-Novo et la République populaire de Chine sont au beau fixe. En témoignent les résultats obtenus des échanges entre le représentant du maire de Porto-Novo et le Directeur du centre culturel chinois ce mardi 09 avril. Après le mot introductif du Directeur du Centre culturel chinois de Cotonou qui rappelle les bons liens de coopération, suivi de la présentation de la délégation de mairie par le CM Wabi AMADANI, les sont répartis tous satisfaits deux parties sont rentrés dans

> Ainsi pendant plus d'une heure et ce, dans une ambian-

ce bon enfant, la délégation de la mairie de Porto-Novo est revenue au bercail avec plusieurs bonnes nouvelles pour la capitale. Il s'agit entre autres de la participation et l'accompagnement du Centre culturel chinois à l'activité de fitness trimestrielle dénommée «PORTO SPORT» organisée par la mairie de Porto-Novo à l'endroit de la population; de la mise en place d'un partenariat entre la fédération du Sport de l'entretien de

Porto-Novo et une association de sport chinoise ; de la création d'un parc municipal des sports ; de la réhabilitation du théâtre de verdure du Centre d'études musicale, artisanale et d'animation culturelle (CE-MAAC) afin de redynamiser les activités

culturelles et sportives du centre; de l'organisation prochaine de la visite d'une délégation du Centre culturel

chinois au CEMAAC. Comme quoi le CM Wabi AMADANI et sa suite ont fait fort en traduisant dans les actes la vision et la dynamique du maire Charlemagne YANKOTY en ce qui



concerne le partenariat entre Porto-Novo et la Chine.

L'autre temps fort de cette rencontre a été la remise officielle du Tableau de reconnaissance décerné à la mairie de Porto-Novo en raison des services exceptionnels rendus à l'organisation du

Festival du nouvel an chinois 2024, à en croire le Directeur Jun WEI.

Faut-il le souligner, la délégation de la mairie est composée du CM Wabi AMADA-NI, de la Cheffe Service des Affaires Socales, de l'Education et de la Jeunesse Brigitte NOUDOGBESSI, du

Chef division Jeunesse, Sport et Loisirs Mourchid MOUBA-RACQ, du président de la Fédération des Associations du sport de l'entretien François Eugène GONCALVES, du Vice- Président de la Fédération des Associations du sport

de l'entretien M.YACOUBOU, du trésorier de la Fédération des Associations du sport de l'entretien M. ROUFAI et enfin de Monsieur KIN Joseph de la Fédération des Associations du sport de l'entretien.

<u>D. R.</u>



<u>OUVERTURE DE LA 1 ÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE</u>

VLAVONOU annonce les perspectives

Au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo ce lundi 15 avril 2024, le président Louis Gbèhounou VLA-VONOU a procédé à l'ouverture de la première session ordinaire de l'institution parlementaire au titre de 2024 conformement aux dispositions de l'article 87 de la Constitution et de l'article 04 du réglement intérieur de l'Assemblée nationale.

ans son discours d'ouverture, l'autorité parlementaire a passé en revue les chantiers législatifs après avoir dressé le bilan de la session précédente. Sans fausse modestie, le Président de l'Assemblée nationale a fait savoir sa satisfaction relativement au climat de travail qui a régné au sein du Parlement depuis l'installation de la présente législature. Selon lui, si quelque chose a pu être fait depuis l'installation de cette législature, c'est en partie grâce à la fraternité et à la convivialité qui ont régné au sein de la Représentation nationale et qui est, en dernière analyse, la vitrine de notre pays.

26 lois votées et une vingtaine de questions examinées

Depuis l'installation de la 9ème législature, les députés ont travaillé sans désemparé. C'est pourquoi le président VLAVONOU a qualifié la production législative d'abondante et de qualité. □Ainsi, au plan de la production législative, le volume du tra-

vail abattu, pour une législature naissante et en comparaison avec celles qui l'ont précédée, est très appréciable. Je dirais même que cette production fut abondante et de qualité! En effet, seize (16) lois ont été votées dont 01 loi constitutionnelle, 02 lois de finances, 06 lois ordinaires et 07 autorisations de ratifications !□, a-t-il martelé en ce qui concerne la production législative.

S'agissant du contrôle de l'action gouvernementale, le bilan à ce niveau force l'admiration. Près de la moitié des questions adressées au Gouvernement ont été examinées. □Au plan du contrôle de l'action gouvernementale, cinquante-six (56) questions ont été adressées au gouvernement, toutes catégories confondues ; vingt-six

d'entre elles ont été déjà examinées, soit près de la moitié. C'est une performance inédite et j'ai bon espoir que ce rythme se poursuivra, voire s'accéléra durant la session qui commence afin que toutes ces questions soient vidées et de nouvelles abordées□, a déclaré le président de l'Assemblée nationale. Poursuivant dans la rubrique du bilan législatif, l'autorité parlementaire a mentionné ce qui est fait au sujet de la diplomatie parlementaire pendant la période de référence. A l'en croire, beaucoup d'avancées ont été obtenues: □Au plan de la diplomatie parlementaire, une trentaine de groupes interparlementaires d'amitié (GIA) ont été mis en place par la neuvième législature en l'espace d'un an pour





contribuer au renforcement des relations de coopération interparlementaire avec d'autres parlements nationaux et avec lesquels l'Assemblée nationale du Bénin partage les mêmes idéaux et les mêmes objectifs. Là aussi, c'est un record absolu !□.

Pour finir, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a lancé un appel à ses collègues afin qu'ils maintiennent le cap.

En conclusion, nous pouvons tous être fiers des performances et du mode de fonctionnement actuel de notre Parlement, tant il est vrai que c'est à ses fruits qu'on doit juger un arbre ; il y a tout simplement lieu de continuer dans cette voie et d'œuvrer inlassablement à consolider les acquis car la démocratie est une construction permanente.□, a lancé le n°1 des députés.



La session ordinaire de l'Assemblée nationale s'ouvre avec un ordre du jour bien riche. Du moins c'est ce qu'on retient du discours du président de l'Assemblée nationale. 23 projets de lois et 01 proposition de loi ainsi que d'autres dossiers se-

ront également examinés. □À l'ordre du jour de la session ordinaire qui s'ouvre ce jour, conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution, reprises par l'article 04 du Règlement intérieur de l'Assemblée, figurent, entre autres, l'examen et le vote de 23 projets de lois et 01 proposition de loi ; d'autres dossiers seront également examinés dont la proposition de résolution relative au code d'éthique et de déontologie du député. Il va sans dire que l'ampleur des tâches qui nous attendent requiert, de la part de toutes et de tous, le même sérieux, la même disponibilité. la même ardeur et le même engagement que ceux dont nous avons fait montre jusqu'ici si nous voulons atteindre les mêmes performances que celles que nous venons de réaliser, voire aller au-delà. Je n'ai guère de doute qu'il en sera ainsi si je m'en tiens à la célérité observée dans le traitement des dossiers au niveau des différentes commissions permanentes et à la qualité du management de tous les groupes parlementaires. « On entend l'arbre qui tombe, mais jamais la forêt qui pousse »; dit un proverbe japonais. □, a déclaré avec espoir le président de l'Assemblée nationale.

Hermann OBINTI





DISCOURS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, MONSIEUR LOUIS GBÉHOUNOU VLAVONOU

Distingués invités;

Mesdames et Messieurs!

Au nom de la Représentation nationale et en mon nom personnel, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous nos illustres hôtes à l'ancien Palais des gouverneurs, un lieu chargé d'histoire et de symboles, mais qui tient provisoirement lieu de siège du Parlement béninois, et les remercier vivement de l'honneur qu'ils nous font en rehaussant, de leur présence accoutumée et toujours appréciée, l'éclat de la cérémonie d'ouverture de la Première Session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin, au titre de l'année 2024. Distingués invités,

Mesdames et Messieurs les députés, La neuvième législature entame ce jour sa troisième session ordinaire, sur les six qu'elle pourra compter avant de passer

le témoin à la suivante. Il convient donc d'évaluer le chemin déjà parcouru pour s'en féliciter, ou au contraire déplorer les insuffisances éventuellement constatées, afin d'y apporter les améliorations requises.

Pour ma part et sans fausse modestie, je suis relativement satisfait du climat de travail qui a régné au sein de notre parlement depuis l'installation de la présente législature. Je l'avais déjà souligné à l'occasion de la cérémonie de présentation des voeux de nouvel an ; je le redis encore aujourd'hui en formant le voeu que cela puisse se poursuivre jusqu'à la fin de la législature. En disant cela, je n'ignore nullement les frustrations que ressentent généralement les minorités parlementaires sous tous les cieux ; loin de là ! Mais « la démocratie c'est cela : apprendre à supporter ce qui vous horrifie, ce qui vous blesse » a dit Elisabeth Badinter, femme de lettres et philosophe française, spécialiste du siècle des Lumières.

À cet égard, j'ose espérer que la fièvre qui s'est emparée de cet hémicycle, voire de notre pays tout entier, à la faveur de la dernière session extraordinaire de notre Parlement qui avait à son ordre du jour, entre autres, des

points aussi sensibles et controversés que la révision de la Constitution et celle du Code électoral, est déjà retombée, et que notre commune patrie poursuivra, dans la paix sociale et la concorde nationale, sa marche inexorable vers le développement et la prospérité. En effet, si quelque chose a pu être fait depuis l'installation de cette législature, nous le devons, en grande partie, à la fraternité et à la convivialité qui ont régné au sein de la Représentation nationale et qui est, en dernière analyse, la vitrine de notre pays.

Ainsi, au plan de la production législative, le volume du travail abattu, pour une législature naissante et en comparaison avec celles qui l'ont précédée, est très appréciable. Je dirais même que cette production fut abondante et de qualité ! En effet, seize (16) lois ont été votées dont 01 loi constitutionnelle. 02 lois de finances, 06 lois ordinaires et 07 autorisations de ratifications!

Au plan du contrôle de l'action gouvernementale, cinquante-six (56) questions ont été adressées au gouvernement, toutes catégories confondues : vingt-six d'entre elles ont été déjà examinées, soit près de la moitié.

C'est une performance inédite et j'ai bon espoir que ce rythme se poursuivra, voire s'accéléra durant la session qui commence afin que toutes ces questions soient vidées et de nouvelles abordées.

Au plan de la diplomatie parlementaire, une trentaine de groupes interparlementaires d'amitié (GIA) ont été mis en place par la neuvième législature en l'espace d'un an pour contribuer au renforcement des relations de coopération interparlementaire avec d'autres parlements nationaux et avec lesquels l'Assemblée nationale du Bénin partage les mêmes idéaux et les mêmes objectifs. Là aussi, c'est un record absolu!

En conclusion, nous pouvons tous être fiers des performances et du mode de fonctionnement actuel de notre Parlement, tant il est vrai que c'est à ses fruits qu'on doit juger un arbre ; il y a tout simplement lieu de continuer dans cette voie et d'oeuvrer inlassablement à consolider les acquis car la démocratie est une construction permanente. « Lorsqu'on regarde dans la bonne direction, il ne reste plus qu'à avancer » ; nous enseigne un proverbe bouddhiste.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs.

À l'ordre du jour de la session ordinaire qui s'ouvre ce jour, conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution, reprises par l'article 04 du Règlement intérieur de l'Assemblée, figurent, entre autres, l'examen et le vote de 23 projets de lois et 01 proposition de loi ; d'autres dossiers seront également examinés dont la proposition de résolution relative au code d'éthique et de déontologie du député.

Il va sans dire que l'ampleur des tâches qui nous attendent requiert, de la part de toutes et de tous, le même sérieux, la même disponibilité, la même ardeur et le même engagement que ceux dont nous avons fait montre jusqu'ici si nous voulons atteindre les mêmes performances que celles que nous venons de réaliser, voire aller au-delà. Je n'ai guère de doute qu'il en sera ainsi si je m'en tiens à la célérité observée dans le traitement des dossiers au niveau des différentes commissions permanentes et à la qualité du management de tous les groupes parlementaires. « On entend l'arbre qui tombe, mais jamais la forêt qui pousse » ; dit un proverbe japonais.

Honorables députés, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, la présente session s'ouvre dans un climat de doutes et d'incertitudes quant à l'avenir de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), une organisation de tous les espoirs. Il s'agit en effet d'un outil privilégié d'intégration régionale et sous régionale naguère envié et aujourd'hui copié, parfois avec beaucoup moins de réussite, par les quatre autres régions du Continent, créant ainsi les cinq piliers de base de l'Union Africaine. De fait, la création de l'Alliance des Etats du Sahel regroupant les républiques soeurs du Burkina Faso, du Mali et du Niger, suivie de l'annonce de leurs retraits respectifs de cette institution de référence, en réaction aux sanctions conjoncturelles précédemment prises à

leur encontre mais déjà levées pour la plupart, est incontestablement un sujet de préoccupation majeure pour tous les dirigeants de notre espace géopolitique. En effet, une telle perspective serait la dernière chose à désirer, après un demisiècle d'efforts et de sacrifices consentis par nos différents pays pour bâtir, patiemment et laborieusement, cet édifice commun désormais menacé de destruction. De fait, une déstabilisation, même partielle, de notre organisation commune, ne manguera pas d'affecter nos Etats et d'accentuer les souffrances de nos populations liées à une balkanisation parfois excessive, toutes choses que les pères fondateurs ainsi que tous les dirigeants qui se sont succédé depuis lors à la tête de nos Etats respectifs, cherchaient plutôt à atténuer!

Par ailleurs, il va sans dire que d'autres outils d'intégration, dont au premier chef l'Union économique et monétaire ouestafricaine, s'en trouveront forcément fragilisés à court ou moyen terme ; d'où la nécessité de privilégier le dialogue et le compromis dans la recherche de solutions à cette crise naissante. C'est pourquoi nous devons nous féliciter de l'engagement résolu de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement dans ces voies, à la faveur du dernier sommet extraordinaire de la CEDEAO tenu à Abuja et consacré à l'analyse de la situation délétère qui prévaut actuellement dans notre sous-région. Cette situation aurait même probablement été explosive si le Sénégal n'avait pas évité, in extremis, le chaos qui se profilait à l'horizon, en organisant finalement des élections apaisées et dans les délais constitutionnellement impartis, à la surprise générale ! C'est tout à l'honneur du vaillant peuple sénégalais et de tous les acteurs de cette prouesse qui rend témoignage à la démocratie et à l'État de droit.

Distingués invités, Mesdames et messieurs,

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'interroge naturellement sur l'origine de nos difficultés actuelles et les pistes probables de solution. A mon humble avis, la cause lointaine, voire fondamentale, de la déstabilisation de notre communauté demeure cette guerre asymétrique imposée par les organisations terroristes aux Etats sahéliens dans leur ensemble et à certains Etats côtiers dont le Bénin, au lendemain de la désintégration de la Libye intervenue en octobre 2011. De fait, le phénomène tentaculaire du terrorisme, en endeuillant quotidiennement familles et villages et en défiant les forces de défense et de sécurité a compromis la paix, la stabilité politique et la sécurité dans la plupart des pays touchés. Et comme il a un caractère

transfrontalier, les risques de contagion doivent, certes, être pris au sérieux ; mais il me paraît impérieux que tous les Etats de notre sous-région agressée restent unis et qu'ils mutualisent leurs forces pour v faire face, avec quelque chance de succès!

En termes clairs, aujourd'hui plus qu'hier, i'estime que le salut individuel et collectif des Etats ouest-africains, aussi bien en matière de développement que sur le plan sécuritaire, se trouve dans l'union et non dans la division car, comme l'enseigne justement un proverbe africain : « l'union dans le troupeau oblige le lion à se coucher avec la faim. » Cela me paraît encore possible si l'on opère les réformes courageuses qui permettent de sortir de l'impasse actuelle ; c'est une question de volonté politique!

5

Sur le plan international, le conflit russo-ukrainien, d'une part, et celui entre l'Etat hébreux et le Hamas, d'autre part, polarisent l'attention de la communauté internationale, notamment en raison de leur dangereuse extensibilité, éclipsant au passage tous les autres conflits en cours à travers le monde, internes pour la plupart et dont certains durent pourtant depuis une décennie, voire deux, avec

des bilans parfois très lourds en termes de pertes en vies humaines. C'est le cas par exemple de la guerre civile en Syrie qui s'éternise depuis 2011 et qui aurait fait plus d'un demi-million de morts ; c'est aussi le cas de la guerre civile qui se déroule au Yémen depuis 2014 et qui aurait, quant à elle, fait plus de 300.000 morts selon l'ONU. Il y a également des querres civiles en cours en Birmanie, en Somalie, au Soudan, au Congo démocratique, en Haïti ou ailleurs ; la liste n'est pas exhaustive!

Face à cette situation, un Etat économiguement faible et militairement souséquipé comme le nôtre ne peut que lancer des appels à la raison aux différents protagonistes et à leurs soutiens respectifs afin que cessent toutes ces tragédies qui déciment les populations, les traumatisent ou les appauvrissent au jour le jour. Quant à nous-mêmes, en tant que responsables politiques et au vu de la situation que je viens de décrire, nous devons oeuvrer, résolument et inlassablement, à éloigner le spectre de la guerre de nos propres pays car la plupart des guerres civiles sont les résultats de choix ou de décisions politiques, le reste venant de différends religieux combinés à d'autres facteurs. Une chose demeure certaine : rien ne vaut la paix et la stabilité politique dans un pays ; c'est comme la santé pour le corps humain!

À cet égard, notre parlement doit demeurer le temple de la démocratie au sens où l'entendait Mahatma Gandhi, l'apôtre de la non-violence, lorsqu'il affirma : « Le vrai démocrate est celui qui, grâce à des moyens purement non violents, défend sa liberté, partant, celle de son pays et, en fin de compte, celle de l'humanité tout entière. »

Distingués invités, Mesdames et Messieurs.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans rendre grâce à Dieu, Le Tout-

Puissant et Le Miséricordieux, pour le climat de paix et de quiétude qu'il lui plaît de faire régner sur notre pays et qui demeure le préalable à toute action de développement véritable et durable.

Je voudrais aussi réitérer mes sincères remerciements à tous nos illustres hôtes pour leur présence, au gouvernement pour sa collaboration, au corps diplomatique et aux partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement et leur appui à l'institution parlementaire. En souhaitant plein succès à nos travaux. je déclare ouverte, la première session

ordinaire de l'année 2024. Merci pour votre aimable attention.



SALLES DES FÊTES

ELONA HOUSE

98 90 46 40



N° 082 DU MARDI 16 AVRIL 2024







ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House» ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

Renseignements et réservations au +229 98904640 / 55499999 / 55500707







GUEST HOUSE FENOU

Appartements & Chambres meublés 98 90 46 40





ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa. Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

4 ANS À LA TÊTE DE LA VILLE DE PORTO-NOVO

Charlemagne YANKOTY fait le point des réalisations à son actif

Charlemagne YANKOTY, maire de la commune de Porto-Novo était sur la radio Cotonou dans l'émission Franc-Parler du dimanche 14 Avril 2024 pour un point sur les 4 ans de la 4 ème mandature de la municipalité de Porto-Novo.

Appelé à porter un regard critique sur la réforme du secteur de la décentralisation, c'est sans langue de bois que l'invité de Honoré Nahum a franchement parlé pour montrer combien la réforme ne comble pas toutes les attentes. Selon l'édile de la Capitale, la réforme règle les questions de gestion des conseils municipaux tandis que les problèmes politiques sont laissés à désirer. Lire son développement sur le sujet.

Nous sommes dans une réforme et une reforme apporte toujours de perturbations. Pour ces perturbations, c'est que c'est normal que des gens disent qu'avant est mieux que maintenant quand ils font une comparaison. Or le bien qu'apporte la réforme mettra du temps à être perçu. Il faut reconnaître que la réforme a résolu des problèmes, mais il en a créé aussi. Pour résumer et sans aller dans le fond, je peux dire que la réforme a réglé des problèmes de gestion au niveau des conseils, mais elle n'a pas réglé les problèmes politiques comme cela se doit. C'est vrai on nous dit que nous sommes beaucoup plus orientés vers la politique, on espère qu'il y aura un ajustement de ce côté parce que la réforme nous laisse des défis à relever ».

Le doigt accusateur de YANKOTY

Les agents des communes, collaborateurs des SE seraient les pyromanes, sources des divergences et affrontements entre les Maires et les SE.

« Si vous observez de près, vous constaterez que ce sont des collaborateurs des SE qui ne sont pas en phase avec les Maires, qui travaillent dans l'ombre avec les secrétaires exécutifs et les opposent aux maires. Je voudrais une fois encore saisir votre micro pour dire que les collaborateurs des secrétaires exécutifs sont là pour accompagner les politiques dans leurs visions. Nous déclinons les orientations et ils sont appelés à leurs mises en œuvre. Ils ne sup-

plantent pas les autorités communales parce que les textes sont clairs. Nous restons les premières autorités politico-administratives mais on doit travailler en tandem, il faut une intelligence dans la collaboration pour que nous atteignons les objectifs. (...) »

Si chacun respecte son couloir, aucun différend ne surviendrait entre les maires et les SE

« En réalité, chacun a son couloir, et il y a accident quand on sort de son couloir. Si tu ne sors pas de ton couloir, il n'y aura pas de collusion. Donc aujourd'hui, il faut accepter son couloir. Le couloir dans lequel on a mis les politiques que nous sommes, on est dedans, mais dans ce couloir, il y a des obstacles. C'est ces obstacles que nous demandons aux responsables au plus haut niveau de regarder. Nous travaillons pour ça au sein de l'ANCB dans la discrétion. Ce n'est pas dans l'affrontement qu'on a de bons résultats. Nous savons ce que nous avons obtenu et nous avons l'assurance que les autres aspects que j'évoque et que vous avez bien compris seront également résolus. C'est vrai que nous devons nous inspirer de ce qui n'a pas marché pour corriger. Hormis ce qui ne va pas, la réforme sur la décentralisation est une bonne réforme. C'est une réforme qui porte confort aux maires. (...). »

Les frustrations pour défaut d'accompagnement peuvent faire perdre des militants aux politiques



C'est le politique qui définit tout voudrais profiter de cette occaau-delà de tout, si nous avons des militants qui nous ont soutenus, et en retour on est incapable de les accompagner d'une manière ou d'une autre, c'est facile de les voir dans l'opposition d'ici demain. Personne ne veut perdre. Là où nous sommes aujourd'hui, il faut reconnaitre que notre devoir aussi, c'est de plaider à ce que les frustrations n'amènent pas nos militants à nous laisser parce qu'ils estiment que le maire ne fait plus ce qu'il doit lui faire. Il fait reconnaitre que nous allons travailler pour offrir des conditions pour permettre à chacun de payés à l'indice réel» se retrouver>>

.*Levée d'un coin de voile sur la situation du personnel à la Mairie de Porto-Novo*

«Depuis que le maire est dans son couloir, si quelque chose n'arrive pas dans mon couloir, je ne vois pas. Les préoccupations du personnel dont nous avons eu connaissance ont été gérées et le personnel a eu satisfaction. Je

sion pour dire que lorsque nous étions arrivés, nous avions beaucoup d'impayés, nous avions le personnel qui n'était pas payé à l'indice réel, je peux vous assurer qu'aussi bien ceux qui sont allés à la retraite pour qui on restait devoir des CNSS pour des arriérés, on a soldé. Mais malheureusement avec la CNSS qui est un problème national, et pour ce qui concerne le personnel, nous avions payé un peu moins de 200 Millions au titre des rappels de leur progression en grade et aujourd'hui, ils sont

Soulignons qu'avec l'animateur de l'émission franc-parler, le Maire Charlemagne YANKOTY a abordé d'autres sujets tels que les les réalisations sur les 4 ans , la coopération décentralisée et ses fruits, la polémique sur la mission de la municipalité sur la Bulgarie qu'il a bien clarifié, il a aussi donné une vue sur les projets exécutés au profit des populations et des communes du Bénin par l'Ancb.

<u>S. E.</u>

PROPOS À POLÉMIQUE ATTRIBUÉS AU PRÉSIDENT DJOGBENOU

Démenti formel de la cellule de communication de l'UP Le Renouveau



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Propos polémiques attribués au Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU: Démenti formel de la Cellule de Communication de l'Union Progressiste le Renouveau

Il nous a été donné de constater qu'un supposé quotidien d'information en sa parution en date du lundi 15 avril 2024 a prêté des propos polémiques au Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU.

Face à ce nième montage grotesque relayé abondamment sur les réseaux sociaux numériques, visant à jeter de l'opprobre sur la personnalité du Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU et déstabiliser l'Union Progressiste le Renouveau, nous tenons à apporter un démenti formel et déplorer ces agissements.

En tant que fervents défenseurs de la culture de la paix dans notre pays, le Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU et le parti Union Progressiste le Renouveau, réaffirment leur engagement pour la promotion des valeurs d'Unité, de Fraternité, et de Paix, ferments de l'essor de notre Nation.

Tout en invitant les militantes et militants, sympathisants et le peuple béninois à la vigilance face à ces campagnes d'intoxications, le Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU et le parti Union Progressiste le Renouveau se réservent le droit de mettre à contribution les services compétents pour identifier et traquer avec la dernière rigueur les auteurs, co-auteurs et complices de ces actes prévus et punis par la loi.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2024

La Cellule de Communication

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Apprenants et enseignants des écoles de santé sensibilisés

Le Ministre de la santé, Prof. Benjamin HOUNKPATIN, et ses collègues des Affaires sociales. Madame Véronique TOGNIFODÉ, et de l'enseignement supérieur, Madame Éléonore YAYI LADEKAN, et la Présidente de l'Institut National de la Femme, Madame Huguette BOKPÈ GNANCADJA, ont consacré l'après-midi du jeudi 12 avril 2024 à sensibiliser le corps enseignant et les apprenants du secteur des sciences de la santé sur la thématique des violences basées sur le genre en milieux universitaire et hospitalier.

savoir peut aussi être le siège des violences basées sur le genre autant que l'hôpital. Dans une démarche qui allie sensibilisation et fermeté, les ministres du Gouvernement et la Présidente de l'Institut National de la Femme ont repoussé les limites de l'ignorance de la loi portant prévention et répression des infractions commises à raison du sexe.

La vertu de cette démarche qui a réuni des centaines d'apprenants ainsi que le corps professoral de la Faculté des Sciences

'école, sanctuaire du d'autres entités de la santé est de susciter une prise de conscience collective au niveau de chaque acteur de la chaîne du savoir.

Le "Manifeste" adopté au soir de ces échanges porte deux résolutions majeures à savoir, l'éthique de l'enseignant éducateur et le devoir de dénonciation de l'apprenant harcelé. Dans son intervention liminaire, le Ministre de la santé a planté un décor assez préoccupant du paysage universitaire et hospitalier par rapport à la question des violences basées sur le genre. « Nous avons choisi de former la de la Santé, de l'INMES et relève. Nous avons nos ap-



prenants qui sont en majorité de sexe féminin. Malheureusement, un mal insidieux sévit et demeure un sujet tabou qui décime le moral et la psychologie de ces âmes innocentes. Il s'agit du harcèlement. J'entends trop de choses. Qu'est-ce qu'on peut faire pour ne pas fabriquer des traumatisés à vie ?", s'est interrogé le premier responsable du secteur de la santé.

L'apprenante terrifiée face à la super puissance de l'enseignant et à la dictature du mandarinat parvient-elle à se tirer d'affaire au soir de ses 7 ans de formation sans vivre cette douleur déchirante du harcèlement ? Et quand cela arrive comment peut-elle s'y prendre ? À tour de rôle, les ministres du Gouvernement ont informé, sensibilisé et éduqué sur la nécessité d'une prise de conscience à tous les niveaux.

La Présidente de l'Institut lement de l'enseignant sur





l'apprenante, la peine est

de 3 à 5 ans et une amen-

de de 1 à 5 millions. Toute

liaison amoureuse entre

enseignant et apprenante

est interdite. On ne veut

pas savoir si l'apprenante

est consentante ou non. En

cas de relation amoureuse,

l'enseignant s'expose à la

peine minimum de 1 an. En

cas de viol, la peine mini-

mum est de 5 ans », a clari-

fié la présidente de l'INF.

National de la Femme a. pour sa part, mis l'accent sur les dispositions légales qui encadrent ces actes qui surviennent entre apprenants et enseignants en milieux universitaire et hospitalier. « Les cas de harcèlement sexuel ou de viol provoqués par des enseignants à l'égard des étudiantes sont de la compétence de la CRIET. En cas de harcè-

Les débats assez enrichissants qui ont suivi ont permis à chaque acteur de comprendre le contenu de la loi et de prendre des résolutions idoines en vue de son respect. Quant aux apprenants ou parents d'apprenants, ils sont conviés à dénoncer toute situation de harcèlement au numéro d'écoute de l'INF qui est le 51.07.88.88.

gouv.bj



5È RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

L'important communiqué du maire de Porto-Novo

MUTATION À LA POLICE RÉPUBLICAINE

11

Changement à la tête de plusieurs commissariats



Porto-Novo, le 15/04/2024

COMMUNIQUE

Le Maire de la ville de Porto-Novo communique :

Dans l'objectif de contribuer à améliorer la connaissance des caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population béninoise et de sa dynamique pour une meilleure prise en compte des questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social, le gouvernement a initié, depuis le 15 mars 2024 sur toute l'étendue du territoire national, le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5).Cette opération se poursuit à Porto-Novo comme dans toutes les autres communes du Bénin.

Par conséquent, le Maire invite la population, les chefs d'Arrondissement et les chefs de quartier, à accompagner les agents recenseurs déployés sur le terrain, pour la prise en compte de tous les ménages.

Je compte sur la collaboration de chacun et de tous.



Le Maire



Au Bénin, il y a depuis quelques jours, des mutations au sein de la police républicaine. Des hauts gradés ont été mutés et cela, sans doute, constitue d'une part, une promotion pour les uns et une punition d'autre part pour d'autres.

En termes de punition au sein des hauts gradés de la police républicaine qui ont connu de mouvement, on peut évoquer le cas de ce commissaire, rappelé ce lundi par l'institution dirigée par le général Soumaïla Yaya. Certes son nom n'a pas été évoqué, mais il reste que son limogeage est lié à une affaire de zèle.

Dans son communiqué la police mentionne « Le limogeage ce lundi 15 avril, d'un commissaire d'arrondissement de la ville de Cotonou pour une affaire d'excès de zèle de l'un de ses agents déportés par le conducteur d'un minibus »

En revanche dans le cas des promus, on peut citer l'ancien Directeur de l'émigration et de l'immigration (DEI), Roger Tawès, promu à deux postes distincts : vice-président de la Commission nationale de sécurité intérieure et chef de la division des corps paramilitaires au cabinet militaire.

En remplacement de ce dernier, Chimène Lougbégnon, précédemment chef du service des étrangers au sein de cette même direction a été choisie comme la nouvelle DEI.

Dans la même veine, le commissaire major de police, précédemment commissaire de Godomey, Jules Patipé est envoyé dans le Mono comme Directeur départemental adjoint de la police républicaine (Ddapr). A son poste à Godomey, il y a désormais le commissaire Noudogbessi. Dans la ville de Cotonou d'autres commissaires ont également connu de mutation tout comme le commissariat de Hêvié qui a changé de main.

<u>D. R</u>





+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40